



Procès-verbal de la **séance ordinaire** de St-Félix-de-Dalquier, tenue à la salle de délibération le **8 novembre 2022** sous la présidence de M. le Maire, Félix Labrecque, et à laquelle sont présents les conseillers suivants:

Mme Katy Grenier	siège no 1
M. Martin Gauthier	siège no 3
M. Patrick Larochelle	siège no 5
Mme Josée Laverdière	siège no 6

Est également présente, Mme Fanny Marcoux, Directrice Générale & Greffière-trésorière.

1. ADMINISTRATION
 - 1.1 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
 - 1.2 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL
 - 1.3 PÉRIODE DE QUESTIONS DES CONSEILLERS ET DU PUBLIC
 - 1.4 TARIFICATION POUR L'ENTRETIEN HIVERNAL ET ESTIVAL DES CHEMINS
 - 1.5 ENTENTE INTERMUNICIPALE : SERVICE DE CUEILLETES MATIÈRES RECYCLABLES ET DÉCHETS SOLIDES - CONSEIL DE LA PREMIÈRE NATION ABITIBIWINNI
 - 1.6 FERMETURE DU BUREAU POUR LA PÉRIODE DES FÊTES
 - 1.7 AMENDEMENT AU RÈGLEMENT 191
 - 1.8 AMENDEMENT À LA POLITIQUE DES RESSOURCES HUMAINES
 - 1.9 DÉCLARATION DES INTÉRÊTS PÉCUNIERS
 - 1.10 LETTRE DÉMISSION ET EMBAUCHE EMPLOYÉ
 - 1.11 PROGRAMME MVE
 - 1.12 PROPOSITION RÉOLUTION PROTECTIONS DES ESKERS
 - 1.13 PROPOSITION RÉOLUTION EAU SECOURS
 - 1.14 COUPE-BORDURE ÉLECTRIQUE PATINOIRE
 - 1.15 RÉPARATION CAMION ORDURE
 - 1.16 CONSEIL ÉTABLISSEMENT COMMISSION SCOLAIRE
 - 1.17 ALLOCATION ESSENCE POUR ENTRETIEN HIVERNAL
 - 1.18 SYSTÈME VENTILATION BUREAU ET RAPPORT UVASSURANCE
2. FINANCES
 - 2.1 COMPTES À PAYER ET ÉTAT DES RÉSULTATS 10/12
3. CORRESPONDANCES
4. URBANISME
 - 4.1 OFFRE ACHAT TERRAIN
5. COMMISSION DES LOISIRS
 - 5.1 FOND FORET
 - 5.2 FÊTE D'HIVER
 - 5.3 DRAGON DES NEIGES
6. TRAVAUX PUBLICS
 - 6.1 RAPPORT OPÉRATEUR ST-DOMINIQUE
7. SÉCURITÉ PUBLIQUE
8. RÈGLEMENTS
9. VARIA

- 9.1 FORMATION ZAMBONI PAR AMOS À MARIO**
- 10. RAPPORT DES MEMBRES DU CONSEIL**
- 11. PÉRIODE DE QUESTIONS DES CONSEILLERS ET DU PUBLIC**
- 12. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

1. ADMINISTRATION

1.1 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

[222-11-22](#)

[Adoption de l'ordre du jour](#)

IL EST PROPOSÉ PAR Mme la conseillère Josée Laverdière
APPUYÉ PAR M. le conseiller Martin Gauthier
ET UNANIMEMENT RÉSOLU

D'ADOPTER l'ordre du jour tel que proposé en laissant le varia ouvert

1.2 ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

[223-11-22](#)

[Adoption du procès-verbal](#)

IL EST PROPOSÉ PAR M. le conseiller Patrick Larochelle
APPUYÉ PAR Mme la conseillère Katy Grenier
ET UNANIMEMENT RÉSOLU

D'ADOPTER le procès-verbal du 11 octobre 2022 tel que rédigé.

1.3 PÉRIODE DE QUESTIONS DES CONSEILLERS ET DU PUBLIC

Huit citoyens étaient présents. Les citoyens posent des questions sur le débroussaillage et reprofilage des fossés en cours. On pose des questions sur les taxes pour vendre les terrains. On demande de passer la niveleuse dans les rangs et on mentionne que le fil chauffant sur le ponceau de la rue Larochelle est disparu. Un citoyen qui veut acheter un terrain mentionne s'il y a possibilité d'entente pour le paiement et s'il fournit du matériel et machinerie pour faire le raccordement s'il peut faire aussi une entente pour cela. Les conseillers demandent au directeur des travaux publics et voiries de vérifier avec ce citoyen ainsi que pour le ponceau.

1.4 TARIFICATION POUR L'ENTRETIEN HIVERNAL ET ESTIVAL DES CHEMINS

[224-11-22](#)

[Tarification pour l'entretien hivernal et estival des chemins](#)

ATTENDU QUE la municipalité effectue le déneigement et le nivelage de certains chemins ne lui appartenant pas;

ATTENDU QU'il a été conclu par les deux parties qu'on augmenterait l'année 2023 avec l'IPC de septembre 2022 qui était à 6.9 %.

IL EST PROPOSÉ PAR Mme la conseillère Josée Laverdière
APPUYÉ PAR M. le conseiller Patrick Larochelle
ET UNANIMEMENT RÉSOLU

D'ÉTABLIR les taux suivants pour l'année 2023 :

Utilisation de la niveleuse (\$/hre)	134,70 \$/heure
Camion avec épandeur (\$/hre)	169,80 \$/heure
Entretien hivernal (\$/Km)	1 945,60 \$ / Km

QUE le maire, M. Félix Labrecque et la directrice générale & greffière-trésorière, Mme Fanny Marcoux sont autorisés à signer les ententes au nom de la municipalité de Saint-Félix-de-Dalquier.

1.5 ENTENTE INTERMUNICIPALE : SERVICE DE CUEILLETTE MATIÈRE RECYCLABLES ET DÉCHETS SOLIDES – CONSEIL DE LA PREMIÈRE NATION ABITIBIWINI ET ST-MARC DE FIGUERY

225-11-22

Entente intermunicipale : Service de cueillettes des matières recyclables et des déchets solides – Conseil de la première nation Abitibiwinini

ATTENDU QUE la municipalité a ratifié une entente avec le Conseil de la Première Nation Abitibiwinini concernant la collecte et le transport des matières recyclables et des déchets solides;

ATTENDU QUE ladite entente se termine le 31 décembre 2022;

ATTENDU QUE la municipalité est disposée à ratifier une nouvelle entente;

ATTENDU QUE les membres du conseil ont reçu une copie du projet d'entente intermunicipale;

IL EST PROPOSÉ PAR M. le conseiller Martin Gauthier

APPUYÉ PAR Mme la conseillère Katy Grenier

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

DE mandater la directrice générale & greffière-trésorière à négocier une nouvelle entente avec le Conseil de la Première Nation Abitibiwinini pour l'année 2023;

D'AUTORISER le maire, M. Félix Labrecque et la directrice générale & greffière-trésorière, Mme Fanny Marcoux à ratifier ladite entente.

226-11-22

Entente intermunicipale : Service de cueillettes des matières recyclables, des déchets solides et des matières compostables – Saint-Marc-de-Figuery

ATTENDU QUE l'entente intermunicipale entre la Municipalité de St-Félix-de-Dalquier et la Municipalité de St-Marc-de-Figuery concernant la cueillette et le transport des matières recyclables, des déchets solides et des matières compostables arrivent à son terme le 31 décembre 2023

ATTENDU QUE la municipalité doit ajuster les taux au taux de l'IPC soit 6,9 %;

IL EST PROPOSÉ PAR Mme la conseillère Katy Grenier

APPUYÉ PAR M. le conseiller Martin Gauthier

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

DE mandater la directrice générale & greffière-trésorière a envoyé les nouveaux taux à la Municipalité de St-Marc-de-Figuery pour les années 2023;

1.6 FERMETURE DU BUREAU POUR LA PÉRIODE DES FÊTES

[227-11-22](#)

Fermeture du bureau pour la période des Fêtes

IL EST PROPOSÉ PAR M. le conseiller Martin Gauthier
APPUYÉ PAR Mme la conseillère Katy Grenier
ET UNANIMEMENT RÉSOLU

De fermer le bureau municipal pour la période des fêtes, soit du 23 décembre 2021 au 6 janvier 2022 inclusivement.

1.7 AMENDEMENT RÈGLEMENT 191

Point reporté à la rencontre de décembre.

1.8 AMENDEMENT À LA POLITIQUE DES RESSOURCES HUMAINES

Point reporté à la rencontre de décembre.

1.9 FORMATION ET SUBVENTION RELIÉE À UNE AUTRE FORMATION

Dépôt des intérêts pécuniaires

En référence aux articles numéro 357 et 358 de la Loi sur les élections et référendums, les élus suivants : monsieur Félix Labrecque, madame Katy Grenier, madame Maude Coulombe, monsieur Martin Gauthier, monsieur Patrick Larochelle et madame Josée Laverdière déposent séance tenante leur déclaration d'intérêts pécuniaires.

1.10 LETTRE DÉMISSION ET EMBAUCHE EMPLOYÉ

La trésorière adjointe a donné sa démission le 24 octobre mentionnant sa dernière journée de travail le 3 novembre 2022. L'ancienne directrice-trésorière adjointe, Julie Rheault a été réembauchée.

1.11 PARCOURS « MOI, VERS L'EMPLOI »

[228-11-22](#)

Offre de service de Parcours « Moi, vers l'emploi »

ATTENDU QUE le MVE se cherche des plateaux de travail;

ATTENDU QUE le coordonnateur fournit la main d'œuvre pour accompagné les participants au plateau;

ATTENDU qu' il n'y a aucun coût associé au projet;

IL EST PROPOSÉ PAR Mme la conseillère Josée Laverdière
APPUYÉ PAR M. le conseiller Martin Gauthier
ET UNANIMEMENT RÉSOLU

Que la municipalité accepte d'être un plateau pour le projet et autorise la directrice générale Fanny Marcoux à signer tous les documents reliés à la demande.

229-11-22

Protection des eskers face à l'industrie minière

ATTENDU QUE les eskers et moraines de l'Abitibi-Témiscamingue (ci-après « eskers ») sont susceptibles de contenir des réserves d'eau naturellement filtrée d'une pureté exceptionnelle et d'abriter une biodiversité et des écosystèmes particuliers et de grande richesse;

ATTENDU QUE les eskers jouent un rôle capital dans la recharge en eaux souterraines du territoire; ATTENDU QUE les eaux des eskers présentent une grande vulnérabilité à la contamination;

ATTENDU QUE les eskers, ne correspondant qu'à 6,86 % du territoire de la région, sont d'une relative rareté;

ATTENDU QUE la région de l'Abitibi-Témiscamingue accuse un grave déficit en matière de création d'aires protégées, avec seulement 8,59 % de son territoire qui soit actuellement protégé, ce qui est bien en-deçà des objectifs fédéraux et provinciaux visant la protection de 30 % du territoire d'ici 2030;

ATTENDU QUE plus de 20 % du territoire de l'Abitibi-Témiscamingue est couvert de titres miniers et qu'en date du mois de mai 2022, 5161 titres miniers couvraient en partie ou en totalité les eskers de la région;

ATTENDU QUE l'article 246 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme constitue un frein majeur à la création d'aires protégées en accordant préséance aux titres miniers sur toute autre affectation du territoire;

ATTENDU QUE l'application du principe de précaution à l'égard des eskers est d'une importance capitale au vu du manque actuel de connaissances scientifiques concernant leur importance écologique ou leur vulnérabilité aux impacts cumulatifs des activités d'exploration et d'exploitation minières;

ATTENDU QUE la Loi sur les mines accorde un pouvoir au ministre des Ressources Naturelles de cesser des travaux miniers ainsi que de suspendre et de révoquer des titres miniers « à des fins d'utilité publique », en limitant les indemnités

« aux sommes dépensées pour tous les travaux effectués » et qu'elle lui octroie le pouvoir de soustraire à de telles activités des territoires pour des motifs d'intérêt publics comme « la protection des eskers présentant un potentiel en eau potable », la « création de parcs ou d'aires protégées » et la « conservation de la flore et de la faune »;

ATTENDU QUE le 25 mai dernier, le Regroupement Vigilance Mines en Abitibi-Témiscamingue, la Coalition Québec Meilleure Mine, Eau Secours, l'Action Boréale et MiningWatch Canada ont adressé conjointement une demande au ministre de l'Énergie et des ressources naturelles de soustraire les eskers de l'Abitibi-Témiscamingue à l'activité minière en vue d'en faire des aires protégées;

ATTENDU QUE 78% de la population québécoise est en « faveur d'exiger le consentement des populations locales (p.ex. : municipalités, Nations autochtones) avant d'autoriser toute activités minières sur leur territoire », selon un sondage sur l'industrie minière réalisé par la firme Léger en août 2022;

ATTENDU QUE l'article 304.1.1 de la Loi sur les mines permet aux Municipalités régionales de comté (MRC) de procéder à la désignation de territoires incompatibles avec l'activité minière;

ATTENDU QUE les municipalités et les communautés anicinapek, de par leur très grande proximité avec les populations locales et les enjeux qui les touchent, peuvent et doivent jouer un rôle actif dans la lutte aux changements climatiques, la sauvegarde de la biodiversité, la protection de l'environnement et la gestion responsable de l'eau;

IL EST PROPOSÉ PAR Mme la conseillère Josée Laverdière
APPUYÉ PAR M. le conseiller Martin Gauthier
ET UNANIMEMENT RÉSOLU

- QUE la municipalité de St-Félix De Dalquier s'engage auprès de la MRC Abitibi à désigner les eskers et moraines présents sur son territoire comme étant incompatibles à l'activité minière;
- QUE la municipalité de St-Félix de Dalquier demande à la ministre des Ressources naturelles et des Forêts de soustraire aux activités minières les eskers et moraines de l'Abitibi-Témiscamingue sur son territoire.

1.13 PROPOSITION RÉSOLUTION EAU SECOURS

Ce point était la même résolution que la précédente.

1.14 COUPE BORDURE ARÉNA

L'employé d'aréna apporte une soumission pour avoir un coupe bordure de glace électrique au lieu de celui à essence qu'on a. Étant donné le prix, les conseillers demandent de réparer celui qu'on a présentement.

1.15 RÉPARATION CAMION ORDURE ET CAMION INTER

[230-11-22](#)

[Réparation camion ordure et camion inter](#)

IL EST PROPOSÉ PAR M. le conseiller Patrick Larochelle
APPUYÉ PAR M. le conseiller Martin Gauthier
ET UNANIMEMENT RÉSOLU

D'autoriser la dépense de 1 235.70 \$ pour réparer le camion ordure et de 6 547.59 \$ pour l'inter.

1.16 CONSEIL ÉTABLISSEMENT COMMISSION SCOLAIRE

Il a été offert par la commission scolaire qu'un poste était disponible sur le conseil d'établissement et que notre ADL pourrait siéger. Le conseil refuse et dit qu'on verra l'année prochaine.

1.17 ALLOCATION ESSENCE POUR ENTRETIEN HIVERNAL

IL EST PROPOSÉ PAR Mme la conseillère Josée Laverdière
APPUYÉ PAR M. le conseiller Martin Gauthier
ET UNANIMEMENT RÉSOLU

D'accorder à celui qui fait l'entretien hivernal des entrées municipales une allocation d'essence.

1.18 SYSTÈME VENTILATION BUREAU ET RAPPORT UV ASSURANCE

Suite à la présentation du rapport des assurances, il a été constaté que les conduits du système de ventilation devraient être nettoyé une fois par année. Une demande de soumission sera faite à diverses entreprises.

2. FINANCES

2.1 COMPTES À PAYER ET ÉTAT DES RÉSULTATS

[231-11-22](#)

Approbation des comptes à payer

IL EST PROPOSÉ PAR Mme la conseillère Katy Grenier

APPUYÉ PAR M. le conseiller Patrick Larochelle

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE les comptes à payer soient payés et acceptés tels que décrits ci-dessous. La directrice générale et secrétaire-trésorière a déposé les états comparatifs pour les fonds d'administration et d'investissement.

<u>No</u>	<u>Nom</u>	<u>Description</u>	<u>Montant</u>
12416	ADMQ	Cotisation membre	510,49 \$
12417	Morency, Société d'avocats	Dossier citoyen	159,36 \$
12418	Cimco Réfrigération	Entretien aréna	24 413,93 \$
12419	Viéotron	Fibre + téléphonie	377,60 \$
12420	Postes Canada	Courrier de quartier + journal	182,05 \$
12421	Formules d'affaires CCL	Fournitures de bureau	645,36 \$
12422	Hydro-Québec	Électricité municipale	5 095,35 \$
12423	Énergies Sonic	Diesel	4 714,14 \$
12424	Plomberie Jack Langlois	Fish préventive	1 437,18 \$
12425	Excavation FCD	Excavation 121 rue Pomerleau	597,87 \$
12426	Larochelle Excavation	Voirie	2 387,17 \$
12427	Sous-Poste Transport	Excavation fossé (call cancelé)	1 243,52 \$
12428	Usinar	Marchepied pour camion ordures	704,77 \$
12429	Équipements Protek	Équipement Protection Individuelle (EPI)	325,69 \$
12430	Zip Lignes	Numéro civique	177,24 \$
12431	Nortech Solution Informatique	Main d'œuvre informatique	99,18 \$
12432	Location Lauzon	Location niveau laser pour glace	86,92 \$
12433	Soc. Entreprises Générales Pajula	Pesée recyclage	82,78 \$
12434	M&M Nord-Ouest	Outils pour entretien des buts d'hockey	110,90 \$
12435	Équipement Amos	Pièces pour batterie	519,17 \$
12436	Richard Michaud	Formation de la glace aréna	2 000,00 \$
12437	Pneus GBM	Pneus	1 365,44 \$
12438	Canadian Tire	Outils pour aréna	270,13 \$
12439	Vitrierie Pomerleau	Réparation pare-brise	195,46 \$
12441	Bois Turcotte	Détecteur propane	95,74 \$
12442	Béton Fortin inc	Sable à glace	2 269,61 \$
12443	Atelier KGM	Entretien camion	359,21 \$
12444	Réal Fauteux	Pelouse 2022	589,00 \$
12445	Bergeron et Filles	Laser auto-nivelant pour glace	241,43 \$
12446	Magny Électrique	Moteur électrique aréna	1 476,05 \$
12447	Traction Amos	Réparation niveleuse	1 513,92 \$
12448	Trionex	Réparation cylindre camion ordures	4 244,90 \$
12449	Municipalité St-Marc-de-Figuery	Courrier de quartier	56,95 \$
12450	Sanimos	Traitement recyclage	1 619,14 \$
12451	DL & Associés	Main d'œuvre aréna	889,13 \$
12452	Cégep de l'Abitibi-Témiscamingue	Formation secouriste 1 employé	171,31 \$

12453	Industries Blais	Entretien ascenseur	1 075,01 \$
12454	H2Lab	Analyse d'eau	383,91 \$
12455	ADN Communication	Alertes municipales	65,69 \$
12456	Excavation Daniel Larivière	Pelle pour défaire les dames de castor	172,46 \$
12457	Supérieur Propane	Subv. Commission des Loisirs	1 901,55 \$
12458	Lawson Products	Accessoires garage	751,36 \$
12459	Paul Alie	Trappe de 8 castors	700,00 \$
12463	Philippe Larouche	Projet escalade	2 500,00 \$
12464	Lise Roy	Formation	470,00 \$
12467	3097-2467 Québec inc	Étendre gravier site escalade	359,30 \$
12468	Xérox	Impressions	352,10 \$
	Rémunération		
	Employés		24 348,53 \$
	Conseil municipal		1 597,05 \$
Total			95 905,05 \$

*Légende : 09-08: Freightliner 10-07: Inter 07-09:
Niveleuse*

3. CORRESPONDANCE

[232-11-22](#)

Crédit d'intérêt

CONSIDÉRANT QUE le 111 rue Morin est encore au nom du précédent propriétaire suite à une vente control de justice ;

IL EST PROPOSÉ PAR Mme la conseillère Katy Grenier

APPUYÉ PAR Mme la conseillère Josée Laverdière

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

D'ACCORDER l'annulation des intérêts à jour considérant que le nouveau propriétaire n'avait pas été informé des montants de taxes

4. URBANISME

4.1 OFFRE DE VENTE DE TERRAIN

[233-11-22](#)

Offre de vente du matricule 0690 36 6793

Le propriétaire du présent matricule est venu offrir à la municipalité d'acheter son terrain.

IL EST PROPOSÉ PAR Mme la conseillère Katy Grenier

APPUYÉ PAR M. le conseiller Patrick Larochelle

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

De rejeter la proposition d'avoir le terrain.

5. COMMISSION DES LOISIRS

5.1 FOND FORET

Il est mentionné qu'un pavillon a été acheté et sera installé au site par le responsable du camp de base.

5.2 FÊTE D'HIVER

Une 2^e édition sera refait.

5.3 DRAGON DES NEIGES

Une présentation du projet du Dragon des neiges est faite.

6. TRAVAUX PUBLIC

6.1 RAPPORT DE L'OPÉRATEUR DE ST-DOMINIQUE

L'opérateur de St-Dominique qui a effectué les réparations sur la niveleuse remet son rapport écrit des réparations effectuées.

6.2 CRÉDIT DE TAXE D'ÉGOÛT

[234-11-22](#)

[Crédit de taxe d'égoût](#)

CONSIDÉRANT QUE multiples réparations ont été faites à l'égoût du 121, rue Pomerleau.;

CONSIDÉRANT QUE le propriétaire a subi beaucoup de contraintes;

IL EST PROPOSÉ PAR Mme la conseillère Josée Laverdière
APPUYÉ PAR M. le conseiller Martin Gauthier
ET UNANIMEMENT RÉSOLU

De proposer au propriétaire un crédit sur ses taxes égoûs.

7. SÉCURITÉ PUBLIC

8. RÉGLEMENTS

9. VARIA

9.1 FORMATION ZAMBONI PAR AMOS POUR L'EMPLOYÉ D'ARÉNA

[235-11-22](#)

[Formation Zamboni pour employé d'aréna](#)

IL EST PROPOSÉ PAR Mme la conseillère Josée Laverdière
APPUYÉ PAR M. le conseiller Patrick Laroche
ET UNANIMEMENT RÉSOLU

D'ACCEPTER la proposition de la ville d'Amos de former un employé d'aréna moyennant un coût de formation à venir.

9.2 VISA

[236-11-22](#)

[Demande et gestion de compte Desjardins](#)

IL EST PROPOSÉ PAR M. le conseiller Martin Gauthier
APPUYÉ PAR Mme la conseillère Katy Grenier
ET UNANIMEMENT RÉSOLU

D'AUTORISER la directrice générale greffière trésorière, madame Fanny Marcoux, de se procurer une carte de crédit d'affaires VISA Desjardins à son nom pour la Municipalité. Elle est aussi autorisée à faire la gestion du compte Desjardins.

10. RAPPORT DES MEMBRES DU CONSEIL

11. PÉRIODE DE QUESTIONS DES CONSEILLERS ET PUBLIC

237-11-22

Correction à la résolution 167-08-22 Subvention quant au droit de mutation immobilière – Lot 6 497 335

IL EST PROPOSÉ PAR Mme la conseillère Katy Grenier
APPUYÉ PAR M. le conseiller Patrick Larochelle
ET UNANIMEMENT RÉSOLU

D'ACCEPTER de modifier la précédente résolution concernant la subvention financière d'un montant équivalent aux deux premières tranches du droit de mutation, soit les montants suivants : 266.00 \$ et 2 130,00 \$ pour un total de 2 396, 00 \$ pour accorder une subvention des deux dernières tranches du droit de mutation, soit les montants suivants : 3 507.00 \$ et 6 280.00 \$

12. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

L'assemblée est levée, il est 21 h 05.

Félix Labrecque
Maire

Fanny Marcoux
Directrice Générale & Greffière-Trésorière

Je, Félix Labrecque, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.